Refus de s'associer après lancement de l'entreprise

Par Louisdefunes

Bonjour à tous,

Il y a un an, nous avons lancer un restaurant avec deux amis. L'un de ces amis venait d'acquérir un corps de ferme et il nous propose de s'associer sur la création d'un restaurant. Après nous avoir proposé 33% pourcent chacun, nous avons commencé à développer l'affaire avons travaillé tous les jours aux développements de l'entreprise. Maintenant, un an plus tard, il refuse de nous donner nos parts et ne veut que faire un partage de bénéfice avec nous sans aucun document légal. Nous n'avons pas pris un euro pendant un an et avons tout réinvesti dans le lieu (travaux,équipement). Que pouvons nous faire pour faire valoir nos droits ? J'ai entendu parlé du affection societatis, pouvons nous appuyer dessus ?

Merci de votre retour.